Bac Pro apprentissage

Maintenance et Efficacité Énergétique « MEE »

CODE RNCP 42761	CODE DIPLOME : 40022710	CODE NSF : 227

Date de début des parcours certifiants : 01-09-2026

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2031

Niveau de qualification de niveau 4, délivrée sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.



Date de mise à jour : Septembre 2026

Objectifs et Compétences

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance et efficacité énergétique » intervient sur les installations thermiques, de climatisation, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau, pour en assurer la mise en service, l'optimisation du fonctionnement et les opérations de maintenance corrective et préventive.

Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes et des biens, et l'efficacité énergétique. La biodiversité et les enjeux liés à l'intelligence artificielle (IA) sont également pris en compte.

Il participe activement au respect de l'environnement en mettant en œuvre des systèmes de récupération de chaleur, des fluides frigorigènes respectueux de la couche d'ozone et sans impact sur le réchauffement climatique.

Il reçoit les instructions de travail de la part de son supérieur hiérarchique mais intervient seul chez le client la plupart du temps. Il doit effectuer son travail en complète autonomie et doit avoir le sens des responsabilités. Son attitude est axée sur le service, notamment lorsqu'il doit expliquer la progression de son travail au client ou lorsqu'il doit discuter avec ce dernier de la meilleure procédure de travail à adopter pour ne pas gêner le bon fonctionnement de l'entreprise.

Enseignements



- BLOC 1 - Préparation d'une intervention
- BLOC 2 - Exploitation et mise en service de l'installation
- BLOC 3 - Maintenance d'une installation
- BLOC 4 - Mathématiques
- BLOC 5 - Physique-chimie
- BLOC 6 - Économie – gestion
- BLOC 7 - Prévention santé environnement
- BLOC 8 - Langue vivante
- BLOC 9 - Français
- BLOC 10 - Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- BLOC 11 - Arts appliqués et cultures artistiques
- BLOC 12 - Éducation physique et sportive

En alternance

Les périodes en entreprise et au Centre de Formation Saint-Louis se succèdent pour favoriser l'apprentissage et acquérir les compétences nécessaires aux activités professionnelles suivantes :

- Préparation d'une intervention ;
- Exploitation et mise en service de l'installation ;
- Maintenance d'une installation.

Prérequis

Titulaire d'un CAP de la famille des métiers ou avoir suivi au moins une seconde et une classe de première générale ou professionnelle.
Autres diplômes de même niveau avec un parcours aménagé par équivalence.

Modalités et delais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;

- Entretien individuel mai ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : septembre.

Personne en situation de handicap

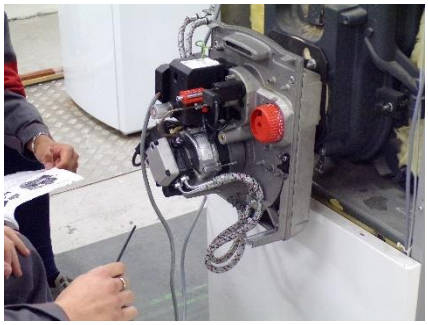
Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques et exercices pratiques : culture générale et expression, anglais, mathématique, physique et chimie.
Formations pratiques : maintenance en atelier, suivi des projets, travaux pratiques, ateliers d'accompagnement.

Méthodes d'évaluation

- Évaluations hebdomadaires ;
- Épreuves ponctuelles écrites et orales en fin de cursus ;
- Validité de l'examen par blocs de compétences ;





Poursuite d'études et passerelles

Le Bac Pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS, notamment le BTS maintenance des systèmes option « fluidique et climatique ».

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).
Et au-delà de 29 ans, les personnes :
Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
Inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau
En situation de handicap

L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire. Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.

Durée

La formation se déroule sur 1 an en classe de Terminale comprenant un rythme d'alternance de 50% du temps en entreprise et 50% du temps au Centre de Formation.
Calendrier de formation disponible sur notre site internet

Coût

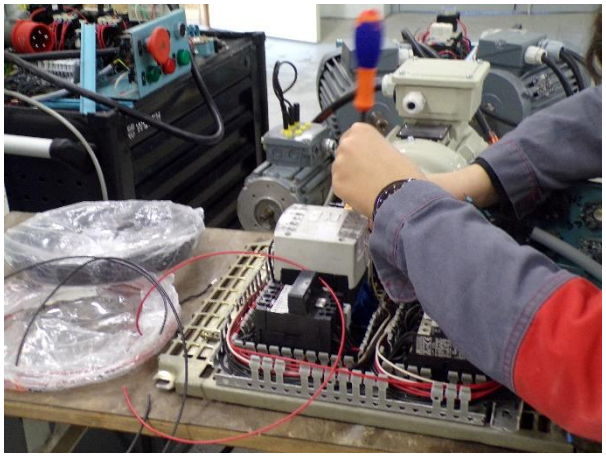
Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation. Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1re année	27 % du Smic, soit 504,09 €	43 % du Smic, soit 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 989,52 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2e année	39 % du Smic, soit 728,14 €	51 % du Smic, soit 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 138,88 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3e année	55 % du Smic, soit 1 026,86 €	67 % du Smic, soit 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit1 456,27 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918



Contact

Ensemble Scolaire Saint-Louis
Quai Soubeyran, 26400 Crest
Tel : 04 75 25 66 38 – 04 75 25 00 60
www.stlouis26.eu
marie-laure.blanc@stlouis26.eu
SIRET 77940962200015
Numéro déclaration d'activité 82260068826